



**Assemblée communale ordinaire
du 19 mai 2026 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	Mme Ursula Hugi, Syndique
Présents	39 personnes, 40 personnes dès le point no 3
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, Mme la Syndique a le plaisir d'ouvrir cette première assemblée ordinaire de la législature.

Elle souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes et excuse les personnes suivantes :

- Mme Carole Savoy, Caissière communale
- M. Alain Winkler, Conseiller communal
- Mme Christine Colliard
- M. Eric Maillard
- M. Vincent Joëssel

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, elle demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Côté porte et table du Conseil : M. Joseph Molleyres
- Côté fenêtre : M. Andréas Rüfenacht

Mme la Syndique demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 39 personnes et toutes les personnes ont le droit de vote.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous ménages » en date du 6 mai 2021 et une parution dans la Feuille Officielle le 8 mai 2026, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 2026**
2. **Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2026 - 2031**
3. **Délégation de compétences au Conseil communal pour la période 2026 - 2031**
4. **Nomination de la commission financière pour la période 2026- 2031**
5. **Nomination de la commission d'aménagement et d'énergie pour la période 2026-2031**
6. **Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2026 – 2031**
7. **Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 30 mars 2021

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	: 39
NON	: 00
ABSTENTION	: 00

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

Mme Rosine Menoud, secrétaire communale est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2026 - 2031

Selon l'art. 12 de la loi sur les communes, l'assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par avis dans la feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous-ménage ou d'une convocation individuelle.

Jusqu'à ce jour, les assemblées communales ont été convoquées par une circulaire « tous ménages » au minimum 10 jours avant l'assemblée, par un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et sur l'application e-Veveyse.

Mme la Syndique propose de poursuivre avec ce mode de fonctionnement.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 39
NON	: 00
ABSTENTION	: 00

Pour la législature 2026-2031, les assemblées communales seront convoquées par une circulaire « tous ménages » au minimum 10 jours avant l'assemblée, par un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et sur l'application e-Veveyse.

Un citoyen rejoint la séance. L'assemblée compte 40 personnes.

3. Délégation de compétences au Conseil communal pour la période 2026 – 2031

Selon l'article 67² de la loi sur les finances communales du 22 mars 2018, l'assemblée communale fixe dans le règlement des finances, le ou les seuils de compétence financière du Conseil communal. Elle peut en outre déléguer au Conseil communal certaines autres compétences décisionnelles, soit :

- l'achat, de la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ;
- la délégation de tâches à un tiers et entraînant des dépenses nouvelles ;
- les conventions liant la commune à un tiers et entraînant des dépenses nouvelles ;
- les cautionnements et autres garanties ;

- les prêts et les participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.

Le Conseil communal demande la compétence suivante :

→ Effectuer toutes opérations d'achat, de la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles pour un montant maximum de CHF 10'000.- par cas.

Mme La Syndique indique que cela permettra au Conseil communal de faire des transactions lors d'emprises de terrains en cas de travaux réalisés par la Commune.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 40
NON	: 00
ABSTENTION	: 00

4. Nomination de la commission financière pour la période 2026 – 2031

Toutes les personnes membres de cette commission ont décidé de renouveler leur mandat pour la législature 2026-2031. Mme la Syndique profite de cette occasion pour les remercier pour tout le travail effectué et pour leur engagement au sein de la collectivité publique.

Le Conseil communal propose les membres suivants pour la période 2026-2031 :

- Mme Catherine Heimann
- Mme Emmanuelle Sauter
- M. Yannick Aebischer
- M. Vincent Joessel
- M. Patrick Blanchard

Aucune autre personne n'étant proposée par l'assemblée et le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée

OUI : 40
NON : 00
ABSTENTION : 00

Mme la Syndique remercie ces personnes pour leur investissement dans cette commission pour la législature à venir.

5. Nomination de la commission d'aménagement et d'énergie pour la période 2026 – 2031

Dans cette commission, deux personnes ont décidé de ne pas renouveler leur mandat, il s'agit de Messieurs Marc Piccand et Philippe Molleyres. Mme La Syndique profite de cette occasion pour les remercier sincèrement pour les années durant lesquelles ils ont œuvré dans cette commission.

Le Conseil communal propose les membres suivants pour la période 2026-2031 :

- Mme Ursula Hugi, Syndique
- M. Lionel Bussard, Conseiller communal
- M. Eric Maillard
- M. M. Andreas Rüfenacht
- M. Stéphane Molleyres
- M. Frédéric Braillard
- M. Christophe Gavillet

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée

OUI : 40
NON : 00
ABSTENTION : 00

Mme la Syndique remercie ces personnes pour leur investissement dans cette commission pour la législature à venir.

6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2026 – 2031

Dans cette commission, trois personnes n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Il s'agit de Mme Françoise Currat et Messieurs Joseph Rigolet et Stéphane Rossier. Mme la Syndique les remercie pour leur engagement tout au long de ces années dans leur fonction.

Le Conseil communal propose les membres suivants pour la période 2026-2031 :

- Mme Carole Repond, Conseillère communale
- Mme Hélène Guerre
- Mme Christine Colliard
- M. Pierrick Pilet
- M. Georges-Henri Débois

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée

OUI	:	40
NON	:	00
ABSTENTION	:	00

Mme la Syndique remercie ces personnes pour leur investissement. Elle précise que tous les membres des autres commissions ont été nommés par le Conseil communal en début de législature. Un tout-ménage sera envoyé prochainement avec la liste des membres de toutes les commissions. En attendant, il est possible de consulter le site internet de la commune pour connaître le nom de ces personnes.

Mme Hugi, Syndique profite de l'occasion pour adresser ses remerciements aux personnes qui fonctionnent dans toutes les commissions communales, ainsi que celles qui ont siégé dans l'ancienne législature et qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat.

7. Divers

Mme Hugi, Syndique informe qu'une mise à l'enquête est en cours pour la construction d'une piste de pétanque à proximité de la place multisport, qui se terminera ce vendredi 22 mai 2026.

Cette piste de pétanque sera à disposition de toutes les habitantes et habitants de la Commune, et le Conseil communal espère qu'elle favorisera des moments de jeu et de convivialité entre les générations.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique remercie toutes et tous pour la confiance témoignée pour l'intérêt que vous portez au bon fonctionnement de votre commune, ainsi que pour la présence de chacune et chacun ce soir à cette assemblée.

Mme Hugi adresse également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'un immense merci à tout le personnel communal.

Mme Hugi clôt la séance à 20h35 et invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La Syndique :

La Secrétaire :

Ursula Hugi

Rosine Menoud

Saint-Martin, le 26 mai 2026

PROVISoire